

Le Département est engagé dans une démarche de « Route Durable » qui concerne l'ensemble de son activité routière. Dans ce cadre une politique de fauchage raisonné des dépendances routières est mise en œuvre.

Ainsi pour protéger la biodiversité des bords de route et favoriser le retour des espèces disparues, le fauchage sera évité pendant le mois de mai. De même, le Conseil général s'est engagé depuis 2013, dans une démarche «zéro phyto » qui conduit à limiter drastiquement l'emploi de produits phytosanitaires.

En pratique, le plan fauchage des accotements de RD, qui se traduit par une largeur de fauchage moins importante et une hauteur de coupe de 10 cm, se découpe en 3 phases :

Phase 1 : du 1er juin à début juillet : <fauchage sécurité-visibilité > qui consiste à faucher les accotements sur une seule passe de tracteur-épareuse soit 1,20m de large.

Phase 2 : du 15 août à la mi-octobre : < fauchage accotement > : l'accotement est fauché si nécessaire, jusqu'au fossé ainsi que le premier flanc du fossé.

Phase 3 : de la mi-octobre à la mi ou fin avril : <fauchage pleine largeur> : l'accotement ainsi que les deux flancs du fossé sont fauchés.